



Tir sportif

2018-2019

Préfecture: W334000486
Jeunesse & Sports : 33S96042
F.F.Tir : 2 33 010

Le tir sportif est le troisième sport individuel pratiqué dans le monde (après le tennis et le golf). Il s'agit d'un sport diversifié, grâce à ses nombreuses disciplines dont certaines sont olympiques. Actuellement, 224.000 licenciés pratiquent le tir sportif dans 1.600 clubs en France.

Le tir sportif met l'accent sur le calme et la concentration, le respect des autres et de son matériel, valeurs à l'opposé de la violence.

Le tir sportif est avant tout une source de distraction et une activité physique pratiquée pour le plaisir. Il n'y a pas d'âge pour la pratique du tir sportif. Les enfants sont admis à l'Ecole de Tir dès l'âge de 9 ans pour apprendre les bases de la discipline carabine ou pistolet 10m pour pouvoir évoluer ensuite vers d'autres disciplines à 25m ou à 50m.

Comment débiter le tir sportif :

Entre 9 et 14 ans, les seules disciplines qui peuvent être pratiquées sont le pistolet et la carabine à air comprimé ou CO2. Les enfants ne possédant pas la morphologie et la musculature pour supporter une arme d'adulte, la Fédération a mis en place un système de progression grâce à des aides modulables en fonction de l'âge et du niveau des pratiquants.

A partir de 14 ans, catégorie Cadet, il est possible de tirer plusieurs autres disciplines comme le pistolet 25 mètres et 50 mètres.

En pratique, vous pouvez avant de vous inscrire pour la saison, venir essayer pendant 2 ou 3 séances pour confirmer votre attirance pour ce sport en étant encadré par des formateurs diplômés de la Fédération de Tir.



Si vous n'avez jamais pratiqué le tir ni manipulé d'armes, il est très fortement recommandé de commencer par l'air comprimé à 10m, pistolet et carabine.

Le tir est très technique et l'air comprimé, par ailleurs discipline olympique en pistolet et carabine, est une excellente école pour en maîtriser les bases.

Les armes, pistolets et carabines, sont fournies par le club. Vous pouvez bien sûr utiliser vos propres armes si vous en disposez.

Le Club de Tir à la Cible, CTC, de Castelnau comprenait 145 inscrits pour la saison 2016-2017. C'est un Club convivial où l'ambiance est sympathique et décontractée, ce qui n'empêche pas une stricte observation des règles de sécurité et du règlement intérieur. La plage d'âge des licenciés du CTC va de 9 à 82 ans !

Pour vous inscrire au club il faut :

- remplir le formulaire d'adhésion (adulte ou jeune) + autorisation parentale pour les mineurs
- fournir un certificat médical de votre médecin traitant pour la pratique du tir sportif
- 1 photos d'identité
- 1 photocopie de la carte d'identité pour les adultes
- le règlement pour la saison.

Tarifs 2018-2019 comprenant la licence avec l'assurance et la part club :

- **Adultes : 110 €**
- **Jeunes (nés en 1999 et après) : 72 €.**
- **Etudiants : 90 €**

à partir du 2ème membre de la famille :

- **Adulte : 90 €**
- **Jeune : 60 €**

Carte Club (licenciés autres club) : 65 € (60 € + de 2 ans)

Le stand 10m se trouve dans l'ancien collège de Castelnau, salle des Associations. Ouverture :

- le lundi : École de tir Adultes de 17H30 à 19H30,
- le mardi : tir libre de 17H30 à 19H30,
- le mercredi : Ecole de tir Jeunes de 17H30 à 18H30

Le stand 25/50m se situe derrière la déchetterie de Castelnau. Ouverture :

- le mercredi de 14H à 16H, le vendredi de 14H à 16H, le Samedi de 14H30 à 16H30, le dimanche de 10H à 12H (pas d'arme du club en prêt).

Retrouvez toutes ces informations et beaucoup d'autres sur notre site internet :

<http://www.ctc-castelnau.fr>

Adresse postale :

Club de Tir à la Cible

Mairie – 20 rue du Château

33480 CASTELNAU DE MEDOC

Renseignements : 06 80 11 70 75

Email : contact@ctc-castelnau.fr